

PROJET ECOLE DE TRIATHLON 2026



LIBRE RÉGIONALE DE **TRIATHLON**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de Triathlon
Centre d'affaires La Valentine – 7 montée du commandant de Robien
13011 Marseille
contact@triathlonprovencealpescotedazur.com - 09 51 95 98 64
www.triathlonprovencealpescotedazur.com

Dans le cadre de son soutien au développement des jeunes et de la structuration des clubs, la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Triathlon lance un appel à projets à destination des Écoles de triathlon 1, 2 et 3 étoiles.

Trois projets seront retenus par la Commission Technique et bénéficieront d'un financement :

-  **1er prix : 1 000 €**
-  **2e prix : 600 €**
-  **3e prix : 400 €**

Un seul projet par club est autorisé, mais des projets communs entre clubs sont encouragés.

Les projets doivent répondre à un objectif collectif au sein de l'École de Triathlon.

Les projets individuels (valorisation d'un athlète ou aide financière personnalisée) ne sont pas éligibles.

Les projets doivent contribuer à l'un ou plusieurs des axes suivants :

1. Développement de la pratique jeune, hors matériel.
2. Renforcement du lien avec l'École Française de Triathlon (EFT)
3. Formations concernant la sécurité (BNSSA, PSE1, etc)
4. Actions en lien avec le scolaire

Ils devront être sous un format standard bureautique de type power-point sous format pdf

Ils comporteront :

- Clubs et coordonnées du club
- Date du projet
- Un exposé précis du projet
- Un budget détaillé (devis, factures ...)
- La durée du projet (court, moyen et long terme)
- Tous descriptifs techniques de fournisseurs éventuels
- Les indicateurs de réussite

L'envoi des dossiers uniquement par mail **avant le 31 mars 2026** dernier délai : asaorin@triathlonprovencealpescotedazur.com au-delà de cette date les dossiers seront refusés et les clubs concernés avisés. L'envoi des résultats par mail au plus tard **30 avril 2026**

Un délai de 6 mois est laissé aux écoles de triathlon bénéficiaires pour réaliser le projet et l'envoi de leur dossier de réalisation.

À la suite de la réception des dossiers de réalisation, la commission « technique » versera les fonds aux écoles de triathlon.

Les membres de la commission « technique » s'assureront du bon emploi des fonds mis à disposition par tout moyen qu'il jugera utile (factures acquittées...).